

Les salariés algériens, des laissés-pour-compte ?

©
D. R.



Le sort de la compagnie Aigle Azur demeure suspendu à la décision définitive qui devrait intervenir le 16 septembre prochain à l'issue de la prochaine audience convoquée par le tribunal de commerce d'Évry. En attendant, les 1 150 salariés retiennent leur souffle et demeurent très inquiets quant à leur devenir, à plus forte raison que l'ensemble des offres de reprise émises seraient loin des attentes.

En redressement judiciaire depuis le 3 septembre dernier, Aigle Azur demeure en attente d'un repreneur à même de la sauver du marasme comptant sur des attributs attractifs dont notamment ses 10 000 créneaux horaires sur Orly. Or, il se trouve que les offres, adressées lundi dernier à l'administrateur judiciaire, sont toutes partielles et risquent de ne pas aboutir. Aigle Azur a reçu 14 offres de reprise, qui sont à améliorer et "ne sont pas exécutables en l'état", a indiqué lundi dernier la compagnie aérienne à l'issue d'un comité d'entreprise (CE) extraordinaire entamé dans l'après-midi.

L'administrateur judiciaire d'Aigle Azur a reçu "14 manifestations d'intérêt essentiellement pour des actifs isolés", mais également pour des "projets de reprise plus globaux", a précisé le communiqué de l'entreprise. Air France serait, selon nos sources, intéressée uniquement par les courts et moyens-courriers, à savoir Algérie, Portugal et Liban.

Elle serait prête aussi à préserver une grande partie des 800 salariés de France mais pas les 350 exerçant en Algérie. Air Caraïbes serait, quant à elle, intéressée uniquement par le long-courrier. Deux offres seulement, sur les quatorze, seraient favorables au maintien de l'ensemble des emplois et du modèle de fonctionnement

actuel. Il s'agirait de l'offre de Lionel Guérin, ancien dirigeant d'Air France, et de celle de Gérard Houa, déjà actionnaire d'Aigle Azur à hauteur de 20% (Lu Azur).

Ce dernier, qui a d'abord proposé d'injecter 15 millions d'euros en guise d'augmentation de capital mais sans obtenir de réponse, figure aussi parmi les repreneurs mais ne veut pas entendre parler des lignes long-courrier. Il y aurait aussi d'autres offres émanant de compagnies low coast qui, de leur côté, ne souhaiteraient pas s'aventurer sur la ligne algérienne, encore moins reprendre les salariés d'Aigle Azur.

Quoi qu'il en soit, les candidats disposent de 48 heures pour peaufiner leurs offres et surenchérir. Mais il semble bien qu'on se dirige vers une impasse qui signifierait la liquidation. "Air France ne s'est pas intéressée d'elle-même à la reprise mais plutôt sur incitation du gouvernement français.

Raison pour laquelle elle aurait exigé que la compagnie soit épurée de ses dettes pour la reprendre", nous explique notre source algérienne, qui a déploré qu'"on puisse ainsi sacrifier les travailleurs et les efforts faits en Algérie". Elle poursuit : "Il faut être conscient que si Aigle Azur est reprise par Air France selon son modèle de fonctionnement, ce sera une très grosse perte pour l'Algérie et pas seulement par rapport aux 350 emplois directs."

Nabila Saïdoun